

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3887-2014

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE  
(ROÉÉ)

Intervenant

---

**DEMANDE D'AUTORISATION D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE  
TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ RELATIVE AU PROJET À 735 KV DE LA  
CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT**

*(Loi sur le Régie de l'énergie, a.25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, ch. IV)*

---

**Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le  
Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce  
qui suit :**

1. Le 30 avril 2014, Hydro-Québec transport dépose sa demande d'autorisation relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'île (« le Projet »).

2. Le 25 mai 2014, la Régie émet un avis aux personnes intéressées, par laquelle elle indique que la demande sera traitée sur dossier, et demande à toute personne intéressée à soumettre une demande d'intervention selon les exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* au plus tard le 30 mai 2014 à 12h.

## **L'INTÉRÊT DU ROEE**

3. Le nom du coordonnateur du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEE font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.
5. Le ROEE est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.
6. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
7. Les groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voir des centaines d'organisations au Québec.
8. Les interventions du ROEE reposent sur les principes et objectifs suivants:
  - La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
  - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;

- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
- L'équité sociale aux niveaux intra et inter-générationnels;
- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

9. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

## **MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ**

10. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.

11. L'intervention du ROÉÉ portera sur les enjeux de la demande, analysée à travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 8 ci-dessus.

12. Le Projet, même optimisé environnementalement et assorti des autorisations exigées en vertu d'autres lois, aurait d'importants impacts directs sur

l'environnement en raison de l'ouverture d'une emprise d'une largeur d'environ 90 m sur une distance de plus de 400 km et de l'érection de pylônes de 50 m ou plus. Par ailleurs, le Projet requerrait plus de 25 0000 tonnes métriques d'acier et d'importantes quantités de béton, dont la manufacture et transport implique inévitablement d'importantes émissions de gaz à effet de serre et d'autres impacts sur l'environnement.

13. Dans cette perspective et considérant les coûts très importants du Projet, le ROÉÉ recommandera à la Régie d'effectuer un examen serré de la demande d'Hydro-Québec, portant sur les thèmes spécifiques suivants.

#### Les objectifs visés par le Projet

14. Au paragraphe 6 de sa demande (B-0002), Hydro-Québec énonce que le Projet « vise principalement à maintenir la fiabilité du réseau de transport principal en vue d'assurer la qualité d'alimentation de l'ensemble de la clientèle ».
15. Or, la moitié des coûts du Projet sont attribuables à l'intégration de la nouvelle production du complexe de la Romaine et celle résultant de l'appel d'offres 2005-003 visant un approvisionnement en énergie éolienne (HQT-1, Document 1, B-0006, p.5 et 14).
16. De plus, et malgré qu'Hydro-Québec invoque au chapitre des objectifs du Projet « la croissance des besoins de la clientèle », le Québec connaît d'importants surplus d'électricité, ce qui remet en question les investissements dans la nouvelle production ainsi que ceux relatifs à l'intégration et l'amélioration de l'intégration de cette production.
17. Le ROÉÉ est bien au fait de la position d'Hydro-Québec selon laquelle le Projet constitue pour partie une solution de rechange pour d'autres travaux de renforcement du réseau (HQT-1, Document 1, B-0006, p. 27).
18. Il juge cependant nécessaire, dans le contexte de cette intervention, de faire clarifier par Hydro-Québec les véritables objectifs du Projet et compte produire une analyse cette question.

## L'exploitation du réseau et la gestion des limites thermiques

19. Hydro-Québec place la problématique de la fiabilité du réseau en raison des dépassements de la capacité thermique de certaines lignes au centre des préoccupations justifiant sa demande (HQT-1, Document 1, B-0006, p. 12).

20. À ce sujet, elle énonce ce qui suit (HQT-1, Document 1, B-0006, p. 12):

« En effet, en raison de l'augmentation de la consommation québécoise en période estivale, en grande partie attribuable à la climatisation, et compte tenu des pointes de température plus élevées qu'avant, le réseau en été est devenu vulnérable, au fil des ans, à l'indisponibilité prolongée de certaines lignes de même qu'aux niveaux record de température. »

21. Le ROÉÉ soumet que la Régie détient la compétence et la responsabilité exclusive d'approuver ou non, l'investissement proposé par Hydro-Québec et de disposer des impacts tarifaires du Projet, le tout dans une perspective de développement durable.

22. Dans son intervention, le ROÉÉ cherchera à faire la lumière sur les véritables causes de la problématique des dépassements de la capacité thermique et sur les solutions alternatives à celle proposée par Hydro-Québec dans sa demande.

23. Ainsi, le ROÉÉ entend vérifier si cette problématique est véritablement attribuable à l'augmentation de la consommation québécoise en période estivale par les clients auxquels Hydro-Québec assure la distribution de l'électricité, ou encore aux besoins de transport pour les ventes d'Hydro-Québec dans ses activités de production.

24. Dans la première hypothèse, l'analyse et la preuve du ROÉÉ porteront sur les solutions de recharge pour la réduction de la consommation estivale, y compris pour la climatisation, et ce afin de rendre non nécessaire ou de remettre à plus tard le Projet.

25. Le ROÉÉ soumet que dans la mesure où la Régie doit favoriser « la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable » (art. 5 LRE), elle doit s'assurer qu'Hydro-Québec, dans ses activités de transport, cherche la solution de moindre coût et de moindre impact environnemental afin

de satisfaire les besoins réels, et ce, même lorsque cette solution ne prend pas la forme de grandes infrastructures en acier et en béton.

26. Le ROÉÉ cherchera à savoir si les besoins identifiés par Hydro-Québec peuvent être satisfaits, du moins en partie, par des changements dans la conception des nouvelles constructions résidentielles, par l'instauration de programmes et de subventions pour des mesures d'efficacité énergétique ou encore par des systèmes de climatisation par voie de géothermie.

#### Les responsabilités environnementales et de développement durable de la Régie

27. Bien que la demande d'Hydro-Québec présente les coûts du Projet, elle ne prévoit pas les coûts environnementaux de celui-ci et ne justifie pas le projet en termes de développement durable.
28. À ce chapitre, le ROÉÉ fera valoir que la Régie, dans l'exercice de sa compétence sur l'approbation ou le rejet du Projet et sur ses impacts tarifaires, a l'obligation et la responsabilité d'exiger d'Hydro-Québec une preuve en ce qui concerne les coûts environnementaux du Projet et sa justification sur le plan du développement durable.

### **LE DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE DE LA DEMANDE**

#### L'obligation d'obtenir l'approbation préalable de la Régie

29. Hydro-Québec indique dans sa demande (B-0002, par. 10, 11, 12,13) et sa preuve (HQT-1, Document 1, B-0006, p. 5 et 25) que certaines activités et dépenses en vue de la réalisation du Projet sont en cours et font déjà l'objet d'engagements contractuels ou sont sur le point d'être engagées, et ce en raison du désir d'Hydro-Québec d'obtenir l'approbation du Projet par la Régie en septembre 2014 en prévision du début de la réalisation du Projet en octobre 2014.
30. Dans son intervention, le ROÉÉ fera valoir que cette manière de procéder est illégale, puisqu'elle empêche un examen complet du Projet par la Régie. Le

ROÉÉ soumet que l'approbation du Projet dans son ensemble, y compris en ce qui concerne les contrats d'ingénierie et la prise d'engagements avec les fournisseurs, est préalable à la réalisation du quelque aspect que ce soit du Projet.

#### La demande d'autorisation rapide

31. Hydro-Québec demande l'autorisation rapide (dès septembre 2014) de son Projet afin de permettre l'octroi de contrats, l'engagement de personnel et la commande de matériel selon le calendrier de réalisation qui a été établi (Demande, B-0002, par. 10-120 et HQT-1, Document 1 (B-0006), p. 25).
32. Le ROÉÉ soumet que rien dans la preuve soumise par Hydro-Québec ne justifie un traitement aussi expéditif de cette demande. Au contraire, l'examen de la preuve semble plutôt indiquer qu'Hydro-Québec prépare depuis longtemps son Projet et que le calendrier de l'audience et l'échéancier du Projet proposés sont le résultat de choix délibérés par Hydro-Québec.
33. Le ROÉÉ soumet que la Régie doit prendre le temps requis pour effectuer un examen en profondeur de la demande d'Hydro-Québec et soumet que cet examen doit se faire dans le cadre d'une audience publique, afin de permettre à la Régie de bénéficier d'un l'apport substantiel des intervenants relativement à l'analyse de cette demande.

#### Demande tarifaire nécessitant une audience publique devant trois régisseurs

34. Hydro-Québec demande à la Régie d'étudier les coûts et la rentabilité du Projet, d'approuver des dépenses de 1 134,5 M\$, d'examiner et d'approuver les catégories et l'attribution réglementaires des investissements requis. Hydro-Québec demande également à la Régie d'accepter son analyse au niveau économique et en ce qui concerne les impacts tarifaires du Projet proposé.
35. Le fait qu'Hydro-Québec ne réfère qu'aux articles 73 et 31 al 1(5<sup>o</sup>) LRE dans sa demande et que la Régie ne réfère qu'à l'article 73 LRE dans son Avis aux personnes intéressées (A-0003) n'est pas déterminant de la vraie nature de la demande en question et du régime réglementaire et procédurale qui y est applicable.

36. Bien que la demande d'Hydro-Québec soit visée notamment par l'article 73 LRE, le ROÉÉ soumet que cette demande est également de nature tarifaire au sens des articles 31, al 1 (1<sup>o</sup>) et (2.1<sup>o</sup>) et 48 LRE.

37. Le ROÉÉ soumet donc que l'article 25 LRE s'applique en l'espèce et que la demande doit faire l'objet d'une audience publique et doit, selon l'article 16, al.1 LRE, être examinée par une formation de trois régisseurs.

38. Par conséquent et aussi en raison de l'importance des coûts du projet et de ses impacts financiers, tarifaires et environnementaux, le ROÉÉ fait valoir que la présente demande ne devrait pas être traitée sur dossier mais devrait plutôt faire l'objet d'une audience de vive voix, avec les demandes de renseignements, l'échange de preuves écrites, les audiences, les contre-interrogatoires et les argumentations que ce type de procédure permet.

#### **LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROÉÉ**

39. Afin de faire valoir sa position, le ROÉÉ a l'intention de préparer des demandes de renseignements, de faire préparer une analyse et possiblement de soumettre une expertise. Il entend également faire témoigner des témoins de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.

40. En définitive le ROÉÉ recommandera à la Régie de refuser de la demande tel que présentée par Hydro-Québec.

41. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-3887-2014.

**D'ACCORDER** le budget de participation du ROÉÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant.

**DE PRÉVOIR** une audience publique et de vive voix pour le traitement du dossier R-3887-2014, devant un banc de trois régisseurs.

**DE PERMETTRE** aux intervenants de déposer au dossier des demandes de renseignements, des rapports d'analyse et des expertises ainsi que de permettre des témoignages à l'audience, des contre-interrogatoires et une argumentation finale.

**LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS**

Montréal, le 30 mai 2014

---

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building  
507 Place d'Armes, bur 1701  
Montréal, Québec H2Y 2W8  
t (514) 798-1988  
f (514) 798-1986

[franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)

## **Annexe I**

### **Adresse du ROEE**

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

a/s Anouk Nadeau-Farley

1-6875, rue Garnier

Montréal, QC

H2G 3A3

Courriel : [coordo.roee@gmail.com](mailto:coordo.roee@gmail.com)

## Annexe II

### REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

#### 1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

##### Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

##### Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

## **2. Fédération québécoise du canot et du kayak**

Organisme à but non lucratif.

### Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

### Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

## **3. Regroupement de surveillance du nucléaire**

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

### Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

### Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

## **4. Nature Québec**

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

### Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

## **5. La Fondation Rivières**

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

### **Protéger les rivières :**

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

### **Développer et diffuser des programmes de sensibilisation**

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

### **Consolider le réseau de partenaires**

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

### **Assurer une saine gestion**

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.